



GUILLERVAL



SACLAS



CHALOU MOULINEUX



PUSSAY

## Syndicat Intercommunal des Quatre Rivières des Portes de la Beauce

### COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre à 18 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal des Quatre Rivières des Portes de la Beauce, désignés par les Conseils Municipaux des Communes de CHALOU-MOULINEUX, GUILLERVAL, PUSSAY et SACLAS, se sont réunis à la Mairie de Pussay, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L 5211-6 et L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 8 novembre 2024

Présents : Madame Catherine MONNIER, Monsieur Alain TEYSSIER, Monsieur Daniel CIRET, Monsieur Arnaud CUVEILLIER, Monsieur Grégory COURTAS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Monsieur Fabrice JAOUEN, Monsieur Michaël COATES

Président de séance : Monsieur Grégory COURTAS

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2024 est approuvé, à l'unanimité des membres présents à ladite séance.

**I - Le Comité Syndical**, après en avoir débattu et délibéré, **à l'unanimité, décide d'adopter** les délégations énoncées et **prend acte** que le Président doit rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir à chaque réunion du Comité Syndical.

**II - Le Comité Syndical**, après en avoir débattu et délibéré, **à l'unanimité, approuve** le projet d'études préalables sur la création d'une cuisine centrale, **adopte** le plan de financement et l'échéancier de réalisation tels que déclinés et **sollicite** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au taux maximum.

**III - Le Comité Syndical**, après en avoir débattu et délibéré, **à l'unanimité, décide** de fixer à trois le nombre de vice-présidents pour le Syndicat Intercommunal des Quatre Rivières des Portes de la Beauce (S.I.4.R.P.B.).

**IV - A la majorité absolue**, par 7 voix pour et 1 vote blanc, **Madame Catherine MONNIER** est proclamée **deuxième vice-présidente** et **Monsieur Fabrice JAOUEN** est proclamé **troisième vice-président**.

**V - Le Comité Syndical**, après en avoir débattu et délibéré, **à l'unanimité, approuve**, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, le montant des indemnités de fonctions du vice-président qui, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article R. 5212-1 précité, est fixé au taux suivant : 2,26 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**VI - Le Comité Syndical**, après en avoir débattu et délibéré, **à l'unanimité, décide de :**

Créer un poste d'adjoint technique en contrat unique d'insertion à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

Créer trois postes d'Adjoint Technique Territorial (échelle C2) à temps non-complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Créer un poste d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (échelle C2), à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Créer un poste d'Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (échelle C3), à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Modifier en conséquence le tableau des effectifs.

**VII - Le Comité Syndical**, après en avoir débattu et délibéré, **à l'unanimité, approuve** la convention de mise à disposition entre le SI4RPB et la Commune de Pussay, de Monsieur Zoran VILLENEUVE, Adjoint Technique, à raison de 882,50 heures annualisées.

**VIII - Le Comité Syndical**, après en avoir débattu et délibéré, **à l'unanimité, décide** de prolonger son adhésion au contrat cadre du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île de France dénommé PASS Territorial CIG Grande Couronne **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 19.

Pour extrait conforme

A Pussay, le 19 novembre 2024

Le Président du SI4RPB,

Grégory COURTAS

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves ROUSSEAU